



Haut Conseil pour l'avenir
de l'assurance maladie

INNOVATION ET SYSTÈME DE SANTÉ

DOCUMENT
DE PRÉSENTATION

23 NOV. 2016

1

LE RAPPORT **INNOVATION ET SYSTÈME DE SANTÉ**

Le travail mené par le HCAAM sur la thématique « Innovation et système de santé » a donné lieu à un avis adopté le 13 juillet 2016 à l'unanimité du Conseil.

Il a également abouti à un rapport appuyant cet avis, rapport constitué de deux tomes.

Le tome I est construit en quatre parties : les perspectives en matière d'innovation en santé, le passage d'un système d'innovation lié au « moment Debré » à un nouveau système d'innovation, la régulation et la gouvernance.

La **première partie**, consacrée à la **prospective en matière d'innovations** en santé, s'attache à explorer les évolutions des sciences et techniques en santé avant d'aborder les **innovations organisationnelles** sous l'angle prospectif (quelles sont les formes d'organisation nouvelles à l'horizon de quinze ans ?), ainsi que les conditions de transformation des organisations. Cette partie est complétée par un chapitre consacré au **numérique** et à ses potentialités de transformation du système de santé.

La **deuxième partie** part de la réforme menée en son temps sur la base du rapport de la Commission présidée par le professeur Robert Debré, pour proposer la **refondation d'un système contemporain d'innovation soin-recherche**, en insistant, d'une part, sur la question de la formation et des ressources humaines, d'autre part, sur l'articulation avec les enjeux d'innovation de l'industrie et de la recherche.

La **troisième partie** s'attache à la **régulation du système d'innovation en santé** et fait des propositions sur les points clés de ce système : la veille sur les produits de santé et leur évaluation ; le développement d'approches favorables à l'innovation dans la conception de la gradation des soins, des infrastructures, de l'efficacité ; le financement des soins et de l'innovation (prix des médicaments, évolution des tarifications et des prises en charge, financement de l'investissement et de l'accompagnement au changement, évolution de l'architecture financière globale).

La **dernière partie** du rapport aborde la **question de la gouvernance du système d'innovation** en santé, sur les plans national et territorial en insistant sur



la nécessité de revoir les formes de planification, sur la coordination entre les acteurs et l'articulation entre le national, le régional et le local au regard des évolutions et innovations souhaitables. Deux chapitres sont par ailleurs consacrés, d'une part, à ceux qui *in fine* doivent bénéficier des innovations technologiques et organisationnelles, à savoir **les patients et les citoyens**, et d'autre part aux **innovateurs**.

Le tome II du rapport du HCAAM comprend, lui, des éléments thématiques :

- une monographie relative à l'innovation dans la prise en charge des patients atteints **d'insuffisance rénale chronique terminale** ;
- une monographie relative à l'innovation dans **la prise en charge en cancérologie** ;
- un document de présentation et de synthèse des **rapports de prospective sur l'innovation en santé**.

L'avis adopté par le HCAAM a été mis en ligne en octobre 2016 sur le site du HCAAM (<http://www.securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM>).

Ont également été mis à disposition du public sur ce site les documents de travail mobilisés lors des séances plénières du HCAAM, pour nourrir la réflexion de l'instance dans son travail d'élaboration de l'avis et du rapport sur l'innovation.

2

LE PROGRAMME 2016-2017 DU HCAAM : NOUVEAUX THÈMES, NOUVELLES MODALITÉS DE TRAVAIL

Depuis l'origine, les travaux du HCAAM ont traité à la fois des conditions d'équilibre du système d'assurance maladie et des questions d'organisation des soins. La contribution du HCAAM a souvent été déterminante pour éclairer les problématiques de régulation ou d'équilibre d'ensemble de l'assurance maladie ou des dossiers ou problématiques particuliers. On pense dans la période récente à la question des parcours de soin ou à celle des coopérations professionnelles.

Le programme du HCAAM 2016-2017, validé par le Premier ministre (cf. lettre de saisine en date du 26 août), a retenu trois axes de travail : la prévention et la promotion de la santé, l'organisation de la médecine spécialisée et du deuxième recours, la régulation du système de santé.

a

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Prévenir les comportements à risque (nutrition, tabac, alcool), caractériser et traiter les situations à risque (en milieu professionnel, au sein de l'habitat ou en termes d'infrastructures notamment), agir concrètement sur les déterminants de la santé et, partant, sur les inégalités sociales et territoriales justifie en permanence un effort de hiérarchisation, d'évaluation, d'organisation.

Les lois et grands plans de santé publique ont permis de progresser considérablement au fil des ans. Il importe cependant de consolider ces acquis en considérant l'effort global fait par la nation en termes de prévention, l'organisation des financements et de la gouvernance, la mesure des performances.

Le travail du HCAAM privilégie l'approche économique et financière et la dimension de l'efficience.

Cette réflexion mobilise les ressources du ministère de la Santé (la DGS, la DREES, la DSS et les agences, notamment Santé publique France), du ministère de l'Économie et des Finances (DG Trésor notamment), ainsi que les milieux de recherche, les professionnels de santé et les usagers.

b

L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE ET DU DEUXIÈME RECOURS

La nécessité de traiter ce thème est apparue à l'occasion des travaux sur l'innovation organisationnelle. Le développement de la prise en charge ambulatoire des patients, entendu comme accroissement des recours sans séjour à l'hôpital et comme consolidation des parcours entre la ville et l'hôpital et en ville, invite à analyser composante par composante les activités soignantes. Quelle activité spécialisée demain dans un contexte de vieillissement démographique, de développement des pathologies chroniques et d'« ambulatorisation » ? Avec quels professionnels ? Avec quelle organisation territoriale et quelle gouvernance ?

Il est apparu important de conduire une large concertation sur ce sujet, avec l'ensemble des parties prenantes, en mobilisant la contribution des services d'études et les comparaisons internationales.

C LA RÉGULATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

Un séminaire

Le HCAAM va mettre en place, en lien avec France Stratégie, un cycle de séances de séminaire destiné à réunir à haut niveau les administrations et agences du monde de la santé, les parties prenantes représentées au HCAAM (usagers, professionnels de santé, fédérations hospitalières, industries des produits de santé, assureurs de base et complémentaires, partenaires sociaux) et des experts, sur un rythme mensuel, entre décembre 2016 et juillet 2017.

Il s'agit de croiser une prospective portant sur les évolutions des composantes du système de santé (hôpital, exercice en ville, biens et services de santé, ressources humaines) avec des problématiques globales majeures en termes d'intégration du progrès médical et technique, d'emplois, de dépenses et d'équilibre sur le territoire, et une réflexion sur les outils appropriés de la régulation (tarification, organisation de la concurrence, gestion des infrastructures et de l'accès aux infrastructures, organisation de la gouvernance multi-échelons, organisation de la gouvernance centrale...).

Le propos du séminaire sera organisé autour de quatre grands thèmes, chacun sous la responsabilité d'un expert :

- thème *Gouvernance et outils de la régulation* (responsable : Roland Cash, économiste) : tarification, allocation des ressources, gouvernance centrale et territoriale ;
- thème *Régulation professionnelle et médicale* (responsable : Jean-Michel Chabot, conseiller auprès de la présidence et de la direction de la HAS) : spécificité de la régulation médicale, organisation des professions, place des normes juridiques, numérique et régulation ;
- thème *Régulation et service public de santé* (responsable : Dominique Bureau, économiste) : apports de l'analyse économique des services publics en réseau, organisation de l'offre, infrastructures essentielles ;

- thème *Assurance et financement* (responsable : Denis Raynaud, directeur de l'IRDES) : principes de l'assurance en santé et problématiques contemporaines, assurance et organisation de l'offre.

Des travaux inter-administratifs

Les réflexions du HCAAM sur la régulation devraient également être alimentées par des travaux conduits par les administrations à sa demande, portant sur :

- l'évolution des déterminants des dépenses de santé, et la projection à long terme de celles-ci ;
- l'évolution des restes à charge et de leur financement.

Le travail relatif à la dynamique d'évolution des dépenses de santé permettra de répondre au souhait du Haut Conseil du financement de la protection sociale de voir réactualiser l'exercice de projection des comptes sociaux (tous risques confondus) à l'horizon de 2060. Le HCAAM discutera des hypothèses et résultats relatifs au risque maladie.

Cet exercice sera, par ailleurs, accompagné par un travail approfondi conduit dans le cadre du HCAAM qui portera sur l'évolution des facteurs d'offre et de demande à un horizon de moyen terme (2030) et sur leur impact en termes de logique de régulation à mettre en œuvre.

LETTRE DU PREMIER MINISTRE

À Anne-Marie Brocas, présidente du HCAAM

Madame la Présidente,

Vous m'avez transmis, ainsi qu'aux ministres en charge de la santé et des finances, l'avis « Innovation et système de santé », adopté par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie lors de sa séance du 13 juillet 2016 et je vous en remercie.

Ces documents éclaireront fort utilement le travail du Gouvernement, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du pilotage stratégique de l'innovation en santé et des dispositifs publics afférents, en matière de veille, d'évaluation et de financement.

Sur le fond, je veux souligner la qualité des analyses produites sur les progrès des sciences et des techniques, les innovations organisationnelles et la transformation numérique. La richesse des travaux rend compte de la très forte intrication des dimensions technologique et organisationnelle, qui retentit sur les propositions faites en matière de politique publique et d'outillage de celles-ci. Les questions de soutenabilité sociale et financière, d'aménagement et d'équilibre territorial sont traitées de façon approfondie, de même que la dimension « ressources humaines », essentielle en matière de conduite du changement.

Sur la forme et la mise en œuvre du processus de concertation, je veux à nouveau souligner l'importance que j'attache à l'appropriation collective des enjeux de financement et d'organisation des soins, à laquelle participe grandement le Haut Conseil depuis sa création. Le consensus obtenu sur cet avis traitant du sujet complexe et multidimensionnel de l'innovation en est une nouvelle illustration.

Pour la suite de vos travaux, vous m'avez proposé un programme 2016-2017 articulé autour de cinq thèmes :

- la prévention ;
- l'organisation de la médecine de deuxième recours ;
- la prospective des dépenses ;
- la prospective du reste à charge ;
- la régulation du système de santé.

Vous m'avez aussi proposé de diversifier les modes de fonctionnement et la participation à vos travaux.

Je souscris bien volontiers à ces orientations, qui ne pourront que renforcer l'appropriation collective des enjeux contemporains et prospectifs des propositions du HCAAM.

Vous pourrez compter sur la mobilisation de mes services et sur celle des ministères en charge de la santé et des finances pour la réalisation de ce programme.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Manuel VALLS



Haut Conseil pour l'avenir
de l'assurance maladie

Locaux HCAAM

18 place des Cinq-Martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Adresse postale HCAAM

14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Contact

hcaam@sante.gouv.fr - 01.40.56.56.00

L'équipe du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie

Présidente : Anne-Marie Brocas, inspectrice
générale des Affaires sociales

Vice-président : Pierre-Jean Lancry,
directeur général de la MSA Côtes Normandes

Secrétaire général : Stéphane Le Boulter

Secrétaire général adjoint : Nicolas Kanhonou

Chargée de mission : Sandrine Danet

Conseillers scientifiques :

Yann Bourqueil, Etienne Pot

Contacts presse (France Stratégie)

Jean-Michel Roullé, directeur du service

Édition-Communication-Événements

jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

01 42 75 61 37 - 06 46 55 38 38

Joris Aubrespin, chargé des relations presse

joris.aubrespin@strategie.gouv.fr

01 42 75 60 27 - 06 20 78 57 18

**Télécharger le rapport
Innovation et système de santé
sur strategie.gouv.fr**

Le HCAAM
est membre du réseau



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Créé par décret du 7 octobre 2003, pérennisé par la loi du 19 décembre 2005 de financement de la Sécurité sociale pour 2006, le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) rassemble les acteurs du système d'assurance maladie et des personnalités qualifiées et contribue à une meilleure connaissance des enjeux, du fonctionnement et des évolutions envisageables des politiques d'assurance maladie.

Les travaux du HCAAM (rapports et avis), élaborés sur la base d'un programme de travail annuel et de saisines ministérielles, sont publics et peuvent être consultés sur le site Internet de la Sécurité sociale.

[http://www.securite-sociale.fr/
L-actualite-du-HCAAM](http://www.securite-sociale.fr/L-actualite-du-HCAAM)